

Statistique mensuelle du marché du travail de mai 2015

Estimation de l'impact des particularités de la période d'actualisation de mai 2015

Chaque mois, toutes les personnes inscrites à Pôle emploi, sauf exceptions¹, sont tenues « d'actualiser » leur situation pour rester inscrites sur les listes et continuer à percevoir, le cas échéant, leur allocation chômage. À cette occasion, elles confirment qu'elles sont toujours en recherche d'emploi et renseignent le nombre d'heures de travail effectuées au cours du mois passé.

Pour effectuer cette actualisation, les demandeurs d'emploi disposent d'une période d'environ 2 semaines, qui commence toujours le lendemain du 3^{ème} jour ouvré précédant la fin du mois, et s'achève la veille du 12^{ème} ouvré du mois suivant. Aux 8^{ème} et 9^{ème} jours ouvrés de ce dernier, Pôle emploi relance les demandeurs d'emploi qui ne se sont pas encore actualisés. Les périodes d'actualisation sont publiées pour l'ensemble de l'année sur le site internet de Pôle emploi et dans les agences Pôle emploi.

L'actualisation pour le mois de mai 2015 : un nombre d'actualisations inhabituellement faible après la relance des 8^e et 9^e jours ouvrés du mois suivant, conduisant Pôle emploi à effectuer deux relances supplémentaires

Début juin 2015, à quelques jours de la fin de la période d'actualisation relative au mois de mai 2015², Pôle emploi a constaté que le nombre de demandeurs d'emploi ayant actualisé leur situation à la suite de la relance habituelle était sensiblement plus faible que d'ordinaire³. Pôle emploi a donc décidé de procéder à deux relances supplémentaires les 20 et 22 juin 2015, c'est-à-dire 3 jours avant la clôture de l'actualisation, puis la veille de celle-ci.

À la suite de ces deux relances supplémentaires, le nombre d'actualisations s'est accru au point de dépasser le niveau habituel. Ce surcroît d'actualisations a eu un impact à la baisse sur les sorties pour défaut d'actualisation, et partant, à la hausse sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur les listes fin mai 2015.

Les estimations d'impact présentées ci-après comparent la situation effectivement observée au mois de mai 2015 à la situation qui aurait été observée si les comportements d'actualisation des demandeurs d'emploi et le protocole de relance avaient été habituels.⁴ Dans la mesure où cette

¹ En sont exemptés : les demandeurs d'emploi demandeurs d'asile, en maladie, en formation non rémunérés, en contrat aidé et non indemnisés, ou créateurs d'entreprise bénéficiaires de l'Arce ou de l'Accre.

² La période d'actualisation de mai 2015 allait du 27 mai 2015 au 15 juin 2015 à 23h59.

³ Le mois de mai 2015 a été un mois atypique : le nombre de jours ouvrés a été exceptionnellement bas (17 jours, le dernier mois similaire remontant à 1970) ; la période entre la fin de la période d'actualisation pour le mois d'avril 2015 et le début de celle pour mai 2015 a été historiquement courte, de 4 jours ouvrés seulement. Il n'est cependant pas clair de savoir dans quelle mesure cela a pu contribuer au rythme inhabituel des actualisations.

⁴ L'impact estimé recouvre donc les effets de deux chocs : un choc initial sur le nombre - inhabituellement faible - des actualisations à l'issue de la relance des 8^e et 9^e jours ouvrés ; et un choc dû aux deux relances supplémentaires.

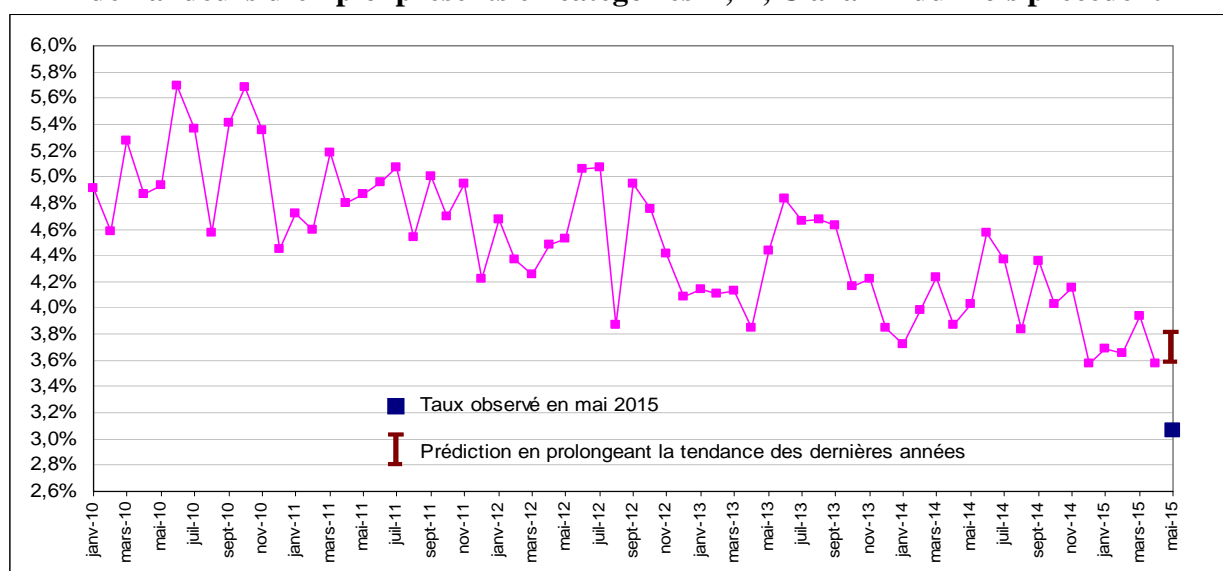
dernière n'est pas observée, elle doit être construite à partir de l'information disponible et d'hypothèses sur la situation qui aurait prévalu en l'absence des particularités du mois de mai 2015.

Comme toujours, les estimations d'impact sont donc inévitablement entourées d'une marge d'incertitude et doivent être considérées avec prudence. Cette marge d'incertitude est plus grande pour la décomposition de l'impact par catégorie de demandeurs d'emploi, qui repose sur des hypothèses supplémentaires.

Les particularités de la période d'actualisation de mai 2015 ont eu un impact à la baisse sur le nombre de sorties pour défaut d'actualisation de l'ordre de 28 000 à 38 000

De façon tendancielle, de plus en plus de demandeurs d'emploi s'actualisent chaque mois. Ainsi, en données mensuelles brutes, le ratio du nombre de sorties pour défaut d'actualisation au nombre de demandeurs d'emploi présents en catégories A, B, C à la fin du mois précédent, manifeste, au-delà des fluctuations mensuelles, une tendance à la baisse (*graphique 1*). Ce ratio a très fortement diminué en mai 2015, par rapport à la tendance des dernières années, conséquence des particularités de la période d'actualisation de mai 2015.

Graphique 1 – Ratio du nombre de sorties pour défaut d'actualisation au nombre de demandeurs d'emploi présents en catégories A, B, C à la fin du mois précédent



Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C.

Données brutes.

Source : Pôle emploi – Dares, STMT.

Pour estimer l'effet des particularités de la période d'actualisation de mai 2015, on suppose que le ratio précédent aurait été en mai 2015 conforme au profil de la série sur les dernières années. Ainsi, s'il avait évolué conformément à la tendance des dernières années et à la saisonnalité de la série, sa valeur aurait été de l'ordre de 3,6 % à 3,8 % en mai 2015, contre 3,1 % effectivement observé.

Le nombre de sorties pour défaut d'actualisation aurait donc été de l'ordre de 189 000 à 199 000, contre 160 600 effectivement observé, soit un impact à la baisse de l'ordre de 28 000 à 38 000 (données CVS-CJO⁵). De façon symétrique, on peut estimer que les

⁵ Au premier ordre, l'impact en données brutes se traduit par un impact identique en données CVS-CJO.

particularités de la période d'actualisation de mai 2015 ont eu un impact à la hausse de l'ordre de 28 000 à 38 000 sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C en mai 2015. En l'absence de ces particularités, la hausse entre avril et mai 2015 du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C aurait donc été de l'ordre de +32 000 à +42 000, au lieu de +69 600 observé.

Estimation de l'impact des particularités de la période d'actualisation de mai 2015 sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A et en catégories B, C

Les deux relances supplémentaires lors de la période d'actualisation de mai 2015 ont contribué à accroître le nombre d'actualisations au cours des tous derniers jours de la période d'actualisation. Au cours des 8 dernières heures de la période d'actualisation (de 16h à 24h le dernier jour), on a ainsi compté 62 600 actualisations « tardives », contre environ 31 000 en mai 2014. Le surplus est ainsi d'environ 31 000 (en données brutes)⁶. Il est donc du même ordre de grandeur que l'impact total estimé pour l'ensemble des catégories A, B, C.

Pour estimer l'impact différencié des particularités de la période d'actualisation de mai 2015 sur le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A d'une part et en catégorie B ou C d'autre part, on fait donc l'hypothèse supplémentaire que le « surplus » d'actualisations de 28 000 à 38 000 porte exclusivement sur les actualisations « tardives ».

Parmi ces dernières, les données de gestion de Pôle emploi permettent en effet de distinguer les actualisations dites « sans événement », qui peuvent être assimilées à des demandeurs d'emploi en catégorie A, et celles « avec événements », qui peuvent être assimilées à des demandeurs d'emploi en catégories B, C⁷. Parmi les actualisations « tardives » de mai 2015, la part des demandeurs d'emploi « sans événement » est de 28,7 %, soit une part plus faible que celle mesurée en mai 2014 (tableau 1)⁸. Les particularités de la période d'actualisation de mai 2015 semblent donc avoir davantage affecté des demandeurs d'emploi en catégories B, C.

Tableau 1 - Part des demandeurs d'emploi « sans événement » (catégorie A) parmi les actualisations tardives

	Part des demandeurs d'emploi « sans événement » (catégorie A) parmi les actualisations « tardives »
mai 2014	33,9 %
mai 2015	28,7 %

Champ : actualisations « tardives » (demandeurs d'emploi s'étant actualisé le dernier jour entre 16h et 24h).

Source : Pôle emploi, données de gestion.

On considère que les demandeurs d'emploi qui se sont actualisés tardivement en mai 2015 se répartissent en deux groupes :

- ceux qui ne se seraient pas actualisés au cours d'un mois « ordinaire » (groupe 1) ;
- ceux qui se seraient de toutes façons actualisés au cours d'un mois « ordinaire » (groupe 2).

On suppose que les demandeurs d'emploi du groupe 2 ont un profil similaire à ceux qui se sont actualisés tardivement il y a un an, et donc que 33,9 % d'entre eux sont « sans événement » et

⁶ Alors que pour le mois d'avril, ce nombre est proche en 2014 et en 2015 (respectivement 27 000 et 24 000).

⁷ Les « événements » déclarés à l'occasion de l'actualisation sont très majoritairement de l'activité réduite. D'autres « événements » peuvent être toutefois déclarés, comme par exemple un arrêt maladie.

⁸ Alors que pour le mois d'avril, cette part est identique en 2014 et en 2015 (36,2 %).

donc en catégorie A. On en déduit, par différence, la ventilation de l'impact selon la catégorie (tableau 2).

Tableau 2 – Ventilation de l'impact sur les demandeurs d'emploi en catégories A, B, C entre la catégorie A et les catégories B, C

		Ensemble	Sans événement (catégorie A)	Avec événement (catégories B, C)
	Nombre observé de personnes ayant actualisé tardivement leur situation en mai 2015...	62 600	17 900	44 700
Hypothèse basse : baisse de 28 000 du nombre de sorties pour défaut d'actualisation	... qui ne l'auraient pas actualisée un mois « ordinaire » (groupe 1)	28 000**	6 200	21 800
	... qui l'auraient actualisée un mois « ordinaire » (groupe 2)	34 600	11 700*	22 900*
Hypothèse haute : baisse de 38 000 du nombre de sorties pour défaut d'actualisation	... qui ne l'auraient pas actualisée un mois « ordinaire » (groupe 1)	38 000**	9 600	28 400
	... qui l'auraient actualisée un mois « ordinaire » (groupe 2)	24 600	8 300*	16 300*

* Données estimées en appliquant la répartition « avec événement » / « sans événement » de l'actualisation de mai 2014 (33,9 % et 66,1 %).

** Impact estimé sur le total des sorties pour défaut d'actualisation.

Source : Pôle emploi, données de gestion.

Au total, compte tenu de l'information disponible, on peut estimer que l'impact des particularités de la période d'actualisation de mai 2015 sur le nombre de demandeurs d'emploi est de l'ordre de +6 000 à +10 000 pour la catégorie A et de +22 000 à +28 000 pour les catégories B et C.

Le tableau 3 résume les effets estimés sur les évolutions des effectifs de demandeurs d'emploi.

Tableau 3 – Impact des particularités de la période d'actualisation de mai 2015 sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre avril et mai 2015

	Évolution observée		Évolution estimée Hypothèse basse de l'impact sur les défauts d'actualisation		Évolution estimée Hypothèse haute de l'impact sur les défauts d'actualisation	
	Niveau	%	Niveau	%	Niveau	%
A	+ 16 200	+ 0,5 %	+ 10 000	+ 0,3 %	+ 7 000	+ 0,2 %
B, C	+ 53 400	+ 3,0 %	+ 32 000	+ 1,7 %	+ 25 000	+ 1,4 %
A, B, C	+ 69 600	+ 1,3 %	+ 42 000	+ 0,8 %	+ 32 000	+ 0,6 %

Champ : demandeurs d'emploi en catégories A, B, C.

Données CVS-CJO.

Source : Pôle emploi – Dares, STMT.